

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 juin 2016 – 20 heures 15  
Mairie de MONTLEBON**

**Conseillers**

En exercice	19	L'an deux mille seize, le 13 juin,
Présents	13	Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle du Conseil,
Votants	17	après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
Absents	06	ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de juin.

**Date de convocation :** 08/06/2016

**Présents :** M. P. ANDRE, Mme S. ARNOUX, M. Y. BARTHOD, M. F. BEZ, M. R. BINETRUY, M. P. DEJARDIN, M. J. GARREAU, Mme E. JULLIARD, Mme MJ. KACZMAR, Mme S. POLAT, M. JL. PUGIN, Mme C. ROGNON, Mme MP. ROUGNON-GLASSON.

**Absents excusés :** M. JL. DUFFAIT (procuration à M. R. BINETRUY), Mme L. GAIFFE (procuration à Mme MP. ROUGNON-GLASSON), Mme P. JOUFFRAY (procuration à Mme S. ARNOUX), Mme N. LIMOGEZ (procuration à Mme E. JULLIARD), Melle A. SAUGE, M. D. SCHALLER.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme S. ARNOUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

---

A 20h30, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

---

**20160613-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 mai 2016**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2016. Une modification est à apporter sur les machines porte-outils proposées par la société CASSANI DUBOIS de Pontarlier. Madame la Secrétaire Générale apportera la précision suivante :  
« La machine Holder C250 respecte le cahier des charges, mais pas le modèle X30. »

Après en avoir délibéré, et sous-réserve de la prise en compte de la remarque ci-dessus, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**20160613-02 Décisions prises par le maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT**

Date	Tiers	Montant	Objet
23/05/2016	IVECO (Le Bélieu)	1 877,74 € HT	Réparation embrayage et volant moteur sur camion IVECO
27/05/2016	BUROCOM (Morteau)	294,00 € HT	Antivirus Norton Security pour 6 ordinateurs
03/06/2016	REXEL (Pontarlier)	132,48 € HT	Carillon sans fil pour la maison de l'enfance

**20160613-03 Résiliation du lot 04 dans le marché de réhabilitation de l'aile Est du Cloître**

Dans le marché de travaux de réhabilitation de l'aile Est du Cloître, la commune de Montlebon avait notifié à l'entreprise CACHOT de Thise, l'attribution de lot 04 Ravalement de façades en date du 14 mars 2016.

Par courrier du 04 mai 2016, le gérant informait le maître d'œuvre, M. Raphaël VILLAUME, du cabinet Archi+Tech, de la liquidation judiciaire de son entreprise l'obligeant à mettre fin au contrat qui le lie à la mairie de Montlebon pour le marché de réhabilitation de l'aile Est du Cloître.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 2 abstentions et 15 voix pour :

- DONNE son accord pour résilier le contrat avec la société CACHOT sur le lot 04 Ravalement de façades du marché de réhabilitation de l'aile Est du Cloître.
- DIT que la résiliation est prononcée de plein droit, conformément au cahier des clauses administratives générales, et n'ouvre droit à aucune indemnité pour le titulaire.

#### **20160613-04 Avenant 01/04 au marché de réhabilitation de l'aile Est du Cloître**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenue de la liquidation judiciaire de la société CACHOT, titulaire du lot 04 Ravalement de façades dans le marché de réhabilitation de l'aile Est du Cloître, une proposition d'état des lieux des travaux effectués, ainsi que des malfaçons à reprendre, a été présentée par le maître d'œuvre, afin de clôturer le dossier :

Montant initial du marché : 26 474,60 € HT

Etat d'avancement pour un montant de 15 210,06 € HT

- poste 1 : avancement du ravalement de façade à 50 %
- autres postes : pas de modifications

Travaux à reprendre pour un montant de 2 998,80 € HT

- piochement de l'enduit de finition mal exécuté

Proposition de solde des travaux : 12 211,26 € HT

Soit une moins-value de 14 263,34 € HT (- 53,88 % du montant du marché initial).

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'état des lieux des travaux s'est fait en présence de Maître MIDEZ, Huissier de Justice à Morteau, ce qui a permis d'établir un procès-verbal de constat du chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 2 abstentions et 15 voix pour :

- DONNE son accord pour l'état d'avancement des travaux tel que constaté ci-dessus.
- DONNE son accord pour le décompte financier présentant une dépense totale de 12 211,26 € HT, soit une moins-value de 14 263,34 € HT sur le marché initial.
- AUTORISE l'avenant n°01 du lot 04 Ravalement de façades avec l'entreprise CACHOT, dans le marché de travaux de réhabilitation de l'aile Est du Cloître, passant le coût total de ce lot de 26 474,60 € HT à 12 211,26 € HT.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant.

#### **20160613-05 Choix du prestataire pour les travaux de façades intérieur au Cloître**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est important de finir le chantier de réhabilitation de l'aile Est du Cloître, qui a déjà subi plusieurs retards de travaux depuis son ouverture en novembre 2013.

Les travaux de finition dans le lot 04 Ravalement de façades, initialement attribué à la société CACHOT, ayant été estimé à moins de 20 000,00 € HT par le maître d'œuvre Archi+Tech, il est proposé au Conseil Municipal de faire le choix d'un prestataire parmi les candidatures réceptionnées :

- Société PERSONENI Alain (Montlebon) : 19 967,52 € HT
- Société GAUTHIER SARL (Orchamps-Vennes) : 19 831,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 2 abstentions et 15 voix pour :

- DONNE son accord pour les travaux de finition de ravalement de façades au cloître par l'entreprise GAUTHIER, pour un montant de 19 831,00 € HT, soit 23 797,20 € TTC.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte d'engagement.

#### **20160613-06 Choix du prestataire pour l'acquisition d'un photocopieur au groupe scolaire Jules Vermot-Gaud**

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente au Conseil Municipal les offres d'acquisition d'un photocopieur neuf au groupe scolaire Jules Vermot-Gaud et répondant au cahier des charges qui avait été défini par la municipalité :

BUROCOM (Morteau)

Type : CANON ERAC3330i Interactif

Achat : 4 875,00 € HT + 180 € HT installation et paramétrage

Location : 5 833,80 € sur 5 ans, prolongeable sur 10 ans sans coût supplémentaire

Prix de la copie noir et blanc : 0,0044 € HT

Prix de la copie couleur : 0,044 € HT

SIGEC (Besançon)

Type à l'achat : Multifonction RICOH MPC 3003SP

Type à la location : DEVELOP INEO +308

Achat : 3 500,00 € HT + 100,00 € HT installation et paramétrage

Location : 4 221,00 € HT sur 5 ans + 1 trimestre

Prix de la copie noir et blanc : 0,0040 € HT

Prix de la copie couleur : 0,060 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 voix contre et 10 voix pour :

- DONNE son accord pour la location d'un photocopieur neuf au groupe scolaire Jules Vermot-Gaud auprès de la société BUROCOM, pour un loyer mensuel de 92,60 € HT, soit 5 833,80 sur 63 mois (7 000,56 € TTC).
- AUTORISE Madame le Maire à signer le bon de commande.
- DIT que les crédits ont été mis au Budget Primitif Communal 2016 à l'article 6135.

#### **20160613-07 Annulation de créances de factures d'eau**

Madame le Maire présente une proposition d'annulation de créances de factures d'eau pour l'habitation sise 1 rue du Château d'Eau à Montlebon. Elle explique qu'il s'agit d'une habitation privée fermée et inhabitée depuis fin 2014.

La personne en charge de la tutelle du propriétaire a présenté une demande d'annulation des deux factures d'eau potable de l'année 2015, pour un montant total de 124,04 €.

Le Conseil Municipal débat sur les conditions possibles pour l'annulation de créance. Il est notamment souligné que l'assainissement a déjà été reversé à la Communauté de Communes du Val de Morteau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 2 abstentions et 15 voix pour :

- NE DONNE pas suite à la demande d'annulation de créances de 2015 pour l'habitation sise 1 rue du Château d'Eau.
- DIT que tout administré de la commune de Montlebon qui ne souhaite plus avoir l'usage de son compteur d'eau, doit en informer le secrétariat de mairie par écrit. Les factures d'eau pour l'habitation cesseront d'être émises à compter de la date de réception de la demande.

#### **20160613-08 Ventes des lots 22 et 31 au lotissement communal Champ Prouvet**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la vente au lotissement communal Champ Prouvet de la parcelle 31, a déjà fait l'objet d'une délibération le 06/07/2015. Le projet n'ayant pu aboutir, la vente a été annulée.

Actuellement, les parcelles 31 et 22 font l'objet de réservations et nécessitent de prendre une délibération de vente selon les éléments suivants :

- Parcelle 31 : 748 m<sup>2</sup> à 155 € / m<sup>2</sup>  
Acquéreur : M. Et Mme EGLOFF  
Prix de vente : 115 940,00 € dont 19 323,33 € de TVA
- Parcelle 22 : 1 179 m<sup>2</sup> à 185 € / m<sup>2</sup>  
Acquéreur : SAS LA GOULAY  
Prix de vente : 218 115,00 € dont 36 352,50 € de TVA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour réaliser les ventes auprès des intéressés tel que décrit précédemment.
- DIT que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des acquéreurs.
- AUTORISE Madame le Maire à signer les pièces administratives et comptables relatives à ces ventes.

#### **20160613-09 DIA sur les parcelles cadastrées AB 282, AB 331 ET ZH 112**

Madame le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner pour les parcelles :

- AB 282 : Bief Girard (290 m<sup>2</sup>)
- AB 331 : Bief Girard (252 m<sup>2</sup>)

- ZH 112 : Champ Prouvet (1 125 m<sup>2</sup>)  
D'une contenance totale de 1 667 m<sup>2</sup>, et un montant de 220 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente des terrains.

#### **20160613-10 Gestion foncière - Demande d'application du régime forestier**

Le Conseil Municipal demande l'application du régime forestier aux parcelles cadastrales suivantes situées sur le territoire communal de Montlebon :

- ZC 74 – Champ Dessus – 0,0851 ha
- ZC 96 – Champ Dessus – 0,0690 ha
- ZC 100 – Champ Dessus – 0,0833 ha
- ZC 103 – Champ Dessus – 0,1110 ha
- ZC 104 – Champ Dessus – 0,0510 ha
- ZC 146 – Champ Dessus – 0,1014 ha
- ZC 148 – Champ Dessus – 0,4303 ha
- ZE 85 – La Fourgonnière – 0,4965 ha
- TOTAL contenance : 1,4276 ha

Le Conseil Municipal assure que les parcelles sont parfaitement bornées et délimitées. Elles ne peuvent donc faire l'objet d'aucune contestation. Les motifs de la demande sont l'amélioration du patrimoine forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ACCEPTE l'application du régime forestier aux parcelles ZC 74, 96, 100, 103, 104, 146, 148 et ZE 85.
- DEMANDE à l'ONF de présenter un dossier d'application du régime forestier pour ces parcelles.
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces afférentes au dossier.

#### **20160613-11 Divers – Acquisition matériel informatique au groupe scolaire**

Monsieur Fabien BEZ présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation pour l'acquisition de deux vidéoprojecteurs au groupe scolaire Jules Vermot-Gaud, logiciel et formation compris :

- Manutan (Laxou) : 5 322,03 € HT
- Burocom (Morteau) : 7 415,00 € HT
- Euro Bureau (Pontarlier) : 7 486,24 € HT

M. BEZ doit encore faire préciser certaines informations concernant le logiciel à utiliser et la mise en place d'une formation auprès de l'équipe enseignante. Etant donné les besoins pour la rentrée de l'installation de ce nouvel équipement, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter que Madame le Maire effectue la commande dès que possible auprès de la société MANUTAN, au titre des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales. La décision est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **20160613-12 Divers – Reprise de la DCM 20160509-13 relative au plan de financement pour l'acquisition de matériel pour la classe autiste**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'après précisions des devis par l'association ADAPEI pour l'équipement de la classe autiste au groupe scolaire Jules Vermot-Gaud, il est nécessaire de reprendre la délibération du 09 mai 2016, comme suit :

##### Détail de l'équipement :

Tables et chaises :	5 845,01 € HT
Tableau interactif :	4 747,50 € HT
Matériel scolaire et éducatif :	3 209,36 € HT
TOTAL DEPENSES :	13 801,87 € HT

##### Plan de financement :

CCVM :	4 900,00 €
DETR :	1 661,63 €
Crédit Agricole :	1 000,00 €
Fonds propres :	6 240,24 €

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents et représentés, pour la reprise de la délibération 20160509-13 comme indiqué ci-dessus.

**20160613-13 Divers – Visuels de panneaux signalétiques**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les projets de visuel pour les panneaux de signalétique et directionnel concernant les bâtiments du multi-accueil « Les Brindilles », de l'accueil de loisirs « La Cabane aux loisirs » et du groupe scolaire Jules Vermot-Gaud.

**20160613-14 Divers – Rappel des dates à venir**

DATES	TYPE DE REUNION	OBJETS
Mardi 14/06/2016 14h00	Travaux Adduction Eau Potable	Réunion d'ouverture de chantier des travaux rue de Bellevue avec l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental
Mercredi 15/06/2016 10h00	Commission Bâtiment	Etat des lieux Maison de l'Enfance et Chaufferie
Jeudi 16/06/2016 14h30	Conseil Départemental	Reprise d'ouvrages entre Morteau et Montlebon
Lundi 20/06/2016 20h00	Commission PLU élargie à tous les élus	Suite des travaux de la révision du POS en PLU
Mercredi 22/06/2016 18h00	Sous-préfecture de Pontarlier	Réunion d'information sur la loi NOTRE

**La séance est levée à 22h30.**

Le Maire  
Catherine ROGNON

